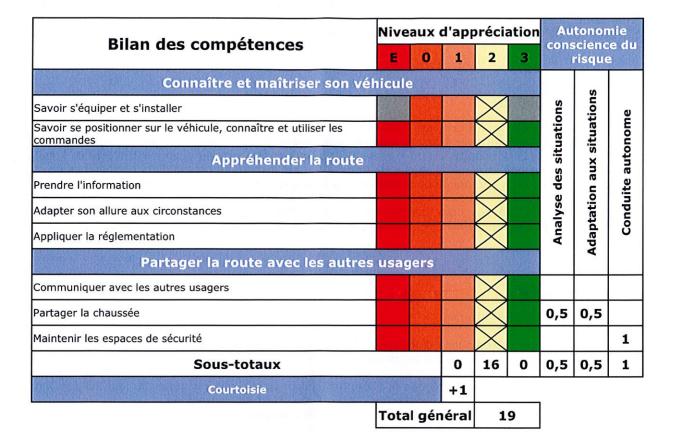
### **CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE**



Date : 05/08/2015	
L'expert(e) : 01935	
Codes spécifiques :	
01	

Candidat	
Nom : VILO	
Prénom(s) : JEAN-BASTIEN GUY-ALAIN MARIE	
NEPH: 131145200639	
Catégorie : A2	



Conducteur novice : seuil d'alcoolémie à 0,2 g/l Attention : 0,2 g/l c'est 0 verre d'alcool

BILAN FAVORABLE (1)

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

## **Notice explicative**

#### 1- Votre examen

Vous venez de vous présenter à l'examen du permis de conduire de la catégorie que vous avez sollicitée, devant un expert tel que défini à l'article D.221-3 du code de la route.

Agent de l'Etat, cette personne a bénéficié d'une formation professionnelle approfondie, et évalue de manière indépendante et objective votre aptitude à la conduite.

Aucuns frais ne sont demandés par l'Etat pour le passage des examens du permis de conduire.

L'épreuve s'est déroulée conformément aux dispositions réglementaires prévues par arrêtés du ministre chargé de la sécurité routière.

Ce bilan reflète les compétences que vous avez restituées au cours de l'épreuve pratique.

#### 2- Votre évaluation

Le bilan des compétences est composé de trois ensembles :

Un ensemble comprenant trois blocs de compétences notées 0, 1, 2 ou 3, sauf les compétences « savoir s'installer et assurer la sécurité à bord » et « savoir s'équiper et s'installer » qui sont notées 0, 1 ou 2. Si vous avez commis une erreur éliminatoire, la lettre « E » est inscrite au regard de la compétence en cause. Un ensemble intitulé « autonomie et conscience du risque », comprenant trois compétences transversales notées 0, 0,5 ou 1.

Un ensemble composé des deux compétences « courtoisie au volant » et « conduite économique et respectueuse de l'environnement », permettant chacune de se voir attribuer 1 point.

#### 3- Votre résultat

Vous avez été reçu(e) à l'examen.

Le présent certificat, accompagné d'une pièce d'identité, tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre pendant un délai de quatre mois, en attendant la remise du titre définitif, soit à dater du jour de l'examen, soit à compter de vos 18 ans si vous avez réussi votre épreuve avant cette date anniversaire (catégorie B, filière AAC uniquement), soit à compter du jour indiqué dans la mention "Vaut titre de conduite à compter du .../..." si celle-ci est renseignée.

Toutefois ce délai de quatre mois s'entend sans préjudice du délai fixé par l'avis médical d'aptitude à la conduite qui vous a été délivré à l'issue de votre éventuel contrôle médical.

Votre conduite a été jugée satisfaisante dans son ensemble et doit vous permettre de circuler seul(e) au volant dans le respect des règles du code de la route, sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres usagers. Vous manquez cependant encore d'expérience. Au fil des kilomètres, vous devrez acquérir la pratique nécessaire pour consolider vos compétences, et donc accroître votre sécurité.

N'oubliez pas que, sauf indication contraire de la réglementation, vous êtes un conducteur novice, soumis à des limitations de vitesses spécifiques et à une période probatoire.

Des mentions additionnelles ou restrictives peuvent être indiquées sous forme codifiée sur le présent certificat, conformément aux dispositions réglementaires.

### Renseignements:

- sur www.securite-routiere.gouv.fr
- auprès de la préfecture ou de la direction départementale interministérielle en charge de l'examen du permis de conduire

## AUTO-ECOLE PONT DE CLICHY

134 RUE MARTRE 92110 CLICHY

Tél.: 01.40.87.09.69 - Email: autoecolepontdeclichy@gmail.com

Agr.: E1509200300 Siret: 812 265 726 00016

> M. VILO JEAN-BASTIEN 152 rue de paris bat C rdc droit 94220 Charenton-le-Pont

Exemple d'attestation à compléter et adapter à votre propre établissement, et à valider par votre conseiller juridique.

# Attestation de suivi de la formation requise pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 8 novembre 2012 relatif à la formation pratique à la conduite des motocyclettes légères par les titulaires de la catégorie A2 du permis de conduire.

Nom de l'organisme :Auto ecole pont de clichy	
n° d'agrément :E1509200300	
n° SIREN ou SIRET :81226572600016	
adresse :134 rue martre 92110 Clichy-la-Garenne	
date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral :09/12/2015	
Atteste que :	

M. VILO JEAN-BASTIEN GUY-ALAIN MARIE

né(e) le : 19/06/1996 à : FORT-DE-FRANCE adresse: 152 rue de paris 94220 Charenton-le-Pont

ayant pour n° de permis de conduire 131145200639 et ayant obtenu la catégorie A2 du permis de conduire le 05/08/2015,

A suivi les sept heures de formation pratique requises pour l'obtention de la catégorie A par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.

Attestation délivrée le 31/10/2019 à CLICHY .

Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation et signature du titulaire de l'agrément :

AUTO ECOLE PONT DE CLICHY 134, rie Martre 92110 DL CHY 91.: 01 40 87 09 69

Tél. : 01 RCS NANTERRE : 812 265 726

Avertissement:

Le titulaire de la présente attestation ne sera autorisé à conduire les véhicules de la catégorie A qu'à compter du jour où il sera en possession du titre de conduite correspondant.